



Cuisine équipée dans une location

Par **natrafcam**, le **14/04/2015** à **19:55**

Bonjour,

Je suis actuellement en location dans un appartement. Ma cuisine est équipée. Mon lave linge (qui appartient à mon propriétaire) est tombé en panne ! Il me réclame 12€ pour un tuyau qu'il a lui même changé. A t'il le droit de me réclamer cette somme ? Et si un appareil electro ménager tombe en panne, qui doit le remplacer ? le propriétaire ou le locataire ? Merci de vos réponses.

Par **janus2fr**, le **15/04/2015** à **08:34**

Bonjour,

Il faut déjà vérifier que les appareils électroménagers sont bien loués, donc qu'ils figurent au bail.

Si c'est bien le cas, le locataire doit l'entretien et les menues réparations, le bailleur doit les grosses réparations (et donc le changement), sauf si la responsabilité du locataire est mise en cause (mauvais usage par exemple).

Ce changement de tuyau à 12€ me semble effectivement être une menue réparation, donc à la charge du locataire.

Par **natrafcam**, le **15/04/2015** à **12:16**

Bonjour janus2fr Merci beaucoup de votre reponse